

La grève est votée à la Réunion des musées nationaux

Aujourd'hui jeudi 10 décembre les personnels de la Réunion des musées

nationaux réunis en assemblée générale à l'initiative de l'intersyndicale ont voté à une large majorité la grève.

Reçues hier par la direction dans le cadre du préavis de grève, les

organisations syndicales n'ont obtenu aucune réponse satisfaisante sur les

revendications présentées dans la plateforme commune :

MAINTIEN ET APPLICATION DE L'ACCORD D'ENTREPRISE

L'annonce récente d'une fusion entre les EPIC (établissement public

industriel et commercial) Grand Palais et RMN, qui prendrait vraisemblablement effet au 1er janvier 2011, va obligatoirement conduire à

la suppression pure et simple de l'accord d'entreprise et de ses avenants. A

travers de nombreux exemples, tel le respect de l'article 37 qui permet à un

CDI à 100% de travailler à taux réduit (90% ou 80%), les salariés ont bien

conscience que notre accord est de moins en moins respecté. De plus, l'accord

d'entreprise est un obstacle à la volonté affirmée de l'administrateur

général de pouvoir faire des licenciements économique (PV de la séance

plénière du comité d'entreprise du 28 août 2009).

ARRET IMMEDIAT DES PRESSIONS SUR LE PERSONNEL ET DES MESURES DISCIPLINAIRES

Il est urgent de mettre fin à une politique managériale volontariste de développement du stress et de la souffrance. Depuis 2004, les sanctions disciplinaires ont été multipliées par 4. On dénombre sur la période 2004-2008 pas moins de 55 licenciements (soit 5% des effectifs). Malgré les dénégations de la direction, l'écrasante majorité des salariés subit une pression au quotidien qui se traduit par au mieux un mal être généralisé et au pire par des souffrances morales et physiques.

HALTE A LA DEGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

La sécurité des salariés n'est plus assurée sur les lieux de travail : nombreux sont les agents qui ne disposent plus d'outils de travail (caisses obsolètes, absence de chauffage sur certains sites, matériel informatique défaillant...) nécessaire pour accomplir normalement leurs missions. La direction de la RMN fabrique ses propres salariés handicapés. Sur les 5 dernières années, le nombre de salariés reconnus handicapés se développe, les arrêts longue maladie augmentent et les passages en

invalidité explosent.

SUPPRESSION DU PLAFOND D'EMPLOI

Le plafond d'emploi est un prétexte pour maintenir des effectifs planchers L'application à la RMN de cette directive du ministère des finances est une aberration. En effet, les effectifs doivent être adaptés au périmètre des activités et ne pas s'inscrire dans une gestion permanente du sous effectif.

ARRET DE LA PRECARITE PAR LA TRANSFORMATION DES CDD EN CDI ET L'AUGMENTATION DES QUOTITES DES TEMPS PARTIELS SUBIS A HAUTEUR DE 191 ETP (équivalent temps plein)

Plus de 200 agents ont disparu des effectifs depuis 2004 et la RMN a toutefois une masse salariale en hausse, du fait de l'arrivée massive de directeurs embauchés au-delà de l'indice 1290 (valeur du point : 4€62). En 2008, plus de 3000 contrats en CDD ont été signés à la RMN ! Le sous effectif permanent doit être pallié par des passages en CDI et des augmentations de quotité de travail des temps partiels subis.

REVALORISATION DES SALAIRES

Une comparaison entre l'indice INSEE (indice officiel de l'augmentation du coût de la vie) et l'augmentation de la mesure générale depuis 2002 fait apparaître une perte de 2000€ annuels pour chaque salarié de la RMN.

REVISION DE LA GRILLE SALARIALE

Face à l'écrasement des rémunérations (depuis 2 ans le salaire minimum est passé 3 fois en dessous du SMIC), qui se traduit par exemple par la fusion entre les classes 1C et 1B, chaque salarié de la RMN constate la nécessité de revoir la grille salariale, avec le temps nécessaire et une enveloppe financière dédiée.

Une délégation des syndicats nationaux de la Culture est reçue à 16h par le ministère. Des représentants des organisations syndicales de la RMN y participeront. Un compte rendu de cette réunion vous sera fait demain lors de l'assemblée générale.

Une nouvelle assemblée générale se tiendra au siège de la RMN, 49, rue Etienne Marcel 75001 Paris, Le vendredi 11 décembre à 9h30.

Ensemble, nous déciderons des suites à donner au mouvement initié aujourd'hui.